



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 65878

## Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision de la présidence de l'université d'Artois de fermer le centre IUFM de Douai. Cette décision, prise sans consultation des instances internes de l'université et sans concertation avec les autres universités de l'académie, est lourde de conséquences pour la qualité de la formation des maîtres dans le Nord-Pas-de-Calais, et pourrait par ailleurs préfigurer la disparition de nombreux autres centres dans le pays. Cette logique de démantèlement va à l'encontre de l'engagement du Gouvernement qui veut que les antennes de proximité des IUFM continuent d'accueillir des étudiants, pour que ces derniers puissent avoir une formation au plus près des territoires et au plus près des classes. Aussi elle souhaite savoir quelles dispositions elle compte prendre pour garantir la pérennité d'un centre de formation des maîtres et d'un pôle universitaire fort dans le Nord-Pas-de-Calais et, plus généralement, pour maintenir l'irremplaçable potentiel des IUFM en termes de personnels, de moyens et de lieux de formation.

## Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, les IUFM sont progressivement intégrés aux universités sous la forme d'écoles internes. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des sites de formation ont été maintenus et sont désormais des sites de formation des universités d'intégration. L'offre ainsi proposée permet de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire national tout en prenant en compte sa diversité. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer, à plusieurs reprises, son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité que constituent les IUFM qui ont toute leur place dans la réforme de la formation des enseignants, afin notamment d'assurer la formation professionnelle des étudiants. En ce qui concerne le site de Douai et, plus généralement, les sites de l'académie de Lille, il a été demandé au recteur de réunir les universités du Nord-Pas-de-Calais et l'IUFM, école interne de l'université d'Artois, pour définir un schéma directeur régional de la formation des maîtres. Ce schéma se traduira, dès la rentrée 2010-2011, par une offre de formation concertée, en direction des étudiants préparant les concours de recrutement des métiers de l'enseignement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Duriez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65878

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 décembre 2009, page 11618

**Réponse publiée le** : 29 juin 2010, page 7323